

Prise de position de l'ALLOB sur la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Müller

Reconnaître et traiter l'obésité comme maladie chronique

(Prise de position de l'ALLOB sur l'interpellation 25.3569 du conseiller aux États Damian Müller : « Remboursement des injections amaigrissantes par l'assurance de base. Solution durable ou génératrice de coûts ? »)

Dans sa réponse à l'interpellation « Remboursement des injections amaigrissantes par l'assurance de base. Solution durable ou génératrice de coûts ? » du conseiller aux États Damian Müller, le Conseil fédéral confirme l'importance qu'il accorde à la lutte contre l'obésité et le surpoids dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT 2025–2028).

L'Alliance Obésité Suisse (ALLOB) salue cette position, tout en soulignant la nécessité d'aller plus loin : les personnes souffrant d'obésité sont atteintes d'une maladie chronique, et non d'un manque de volonté ou d'un défaut de responsabilité. Le reconnaître implique de ne pas se contenter d'en appeler à la seule responsabilité individuelle. Bien souvent, c'est la combinaison de traitements médicamenteux et/ou de traitement chirurgical contre l'obésité avec des programmes multidisciplinaires complets d'accompagnement – conseils nutritionnels, activité physique adaptée et soutien psychologique – qui permet une réelle avancée. Cela profite non seulement aux patients, mais également à la société, à l'économie et, en fin de compte, aux payeurs de primes.

Les thérapies « lifestyle » exclues de l'assurance de base

Les traitements médicamenteux de l'obésité ne peuvent être pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) que dans les cas d'obésité sévère (IMC > 35) ou d'obésité (IMC > 28) associée à une comorbidité. Et ce, à juste titre. De plus, ces thérapies ne peuvent être prescrites à la charge de l'AOS que par des spécialistes en endocrinologie/diabétologie ou dans des centres spécialisés dans l'obésité. Les traitements dits « lifestyle » visant à une simple perte de poids chez des personnes en bonne santé sont quant à eux exclus et ne peuvent pas être remboursés.

L'obésité est une maladie chronique

L'obésité n'est pas une simple question de mode de vie : c'est une maladie chronique, qui peut entraîner de graves complications telles que le diabète de type 2 ou les maladies cardiovasculaires. En Suisse, selon l'Enquête suisse sur la santé (Obsan, 2022), 31 % de la population est en surpoids et 12 % est obèse.

Des mesures telles qu'une alimentation équilibrée, davantage d'activité physique et un changement de comportement font partie du traitement, mais elles ne suffisent généralement pas pour perdre du poids de manière durable.

L'efficacité durable des thérapies médicamenteuses

Grâce aux nouveaux traitements médicamenteux, une réduction de poids réussie devient possible pour de nombreuses personnes. Ces thérapies ne se limitent pas à améliorer la qualité de vie : elles contribuent aussi à un meilleur état de santé global et à une diminution du risque de maladies cardiovasculaires.

Les nouveaux traitements médicamenteux pourraient permettre à l'avenir de traiter les personnes concernées de manière plus ciblée, plus efficace et plus personnalisée, y compris dans le cadre du suivi chirurgical de l'obésité.

Ce n'est pas un hasard si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les principales sociétés médicales ont classé ces médicaments comme indispensables pour le traitement de l'obésité. Ces thérapies peuvent constituer un véritable « tournant » pour les personnes concernées.

C'est pourquoi l'Alliance Obésité Suisse demande que les personnes concernées aient accès, comme pour toute autre maladie chronique, à des traitements efficaces.

Une approche globale des coûts

Dans son interpellation, le conseiller aux États Damian Müller évoque pour les thérapies GLP-1 des coûts de 300 millions de francs à la charge de l'AOS. En réalité, en 2024, ces coûts se sont élevés à 55 millions de francs (analyse Obsan, juin 2025).

Déjà en 2012, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) chiffrait à environ 8 milliards de francs par an les coûts liés à l'obésité : environ 5 milliards pour le traitement direct de maladies consécutives (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers), et près de 3 milliards de coûts indirects – pertes de productivité, absences, invalidité précoce, décès prématurés (Schneider und Venetz, 2014). Une estimation actualisée de la Confédération est attendue au second semestre 2025.

Le potentiel d'économies, tant pour l'AOS que pour l'économie dans son ensemble, est donc considérable. Car de toute évidence, ce ne sont pas les traitements médicamenteux de l'obésité qui génèrent les plus gros coûts, mais bien plutôt l'inaction.

L'Alliance Obésité Suisse demande par conséquent que l'analyse coûts-bénéfices des traitements médicamenteux de l'obésité soit menée de manière globale, en tenant compte des coûts considérables qui seraient liés à l'absence de traitement.

Contact

Alliance Obésité Suisse

Rütistrasse 3A

5400 Baden

Tel: 056 200 17 54

Courriel: info@allianzadipositasschweiz.ch

Doris Fischer-Taeschler, Présidente: 079 432 71 43

Gabriela Fontana, Directrice : 079 612 78 24